

Malversations

La justice enquête
aux Mutuelles du Mans

LE MANS

LOGEMENTS loués à prix préférentiels, voitures utilisées illégalement, surfacturation de travaux... L'ancien PDG et deux ex-dirigeants des Mutuelles du Mans assurances (MMA) risquent fort de devoir rendre des comptes à la justice après l'ouverture, lundi, d'une information judiciaire par le parquet du Mans pour « abus de biens sociaux, complicité et recel ».

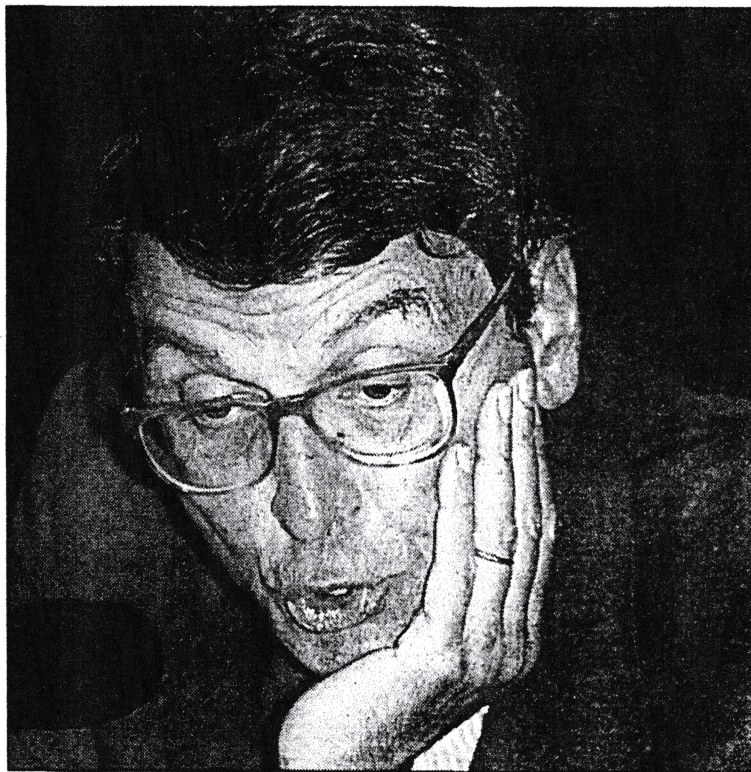
La procédure a été lancée en octobre par une plainte de l'actuel PDG des MMA, Jean-Claude Seys, aussi patron de la Maaf. Il avait remplacé en novembre 1998 Jean-Claude Jolain, un haut fonctionnaire, ancien directeur des services financiers à la mairie de Paris nommé par Jacques Chirac à la tête des MMA en 1986.

Dès son arrivée au Mans en novembre 1998, Jean-Claude Seys avait commandité un audit qui pointait quarante-huit dossiers suspects.

Pratiques douteuses

L'enquête révélait des pratiques douteuses au niveau du parc immobilier et automobile commises par d'anciens dirigeants. L'enquête menée par le SRPJ d'Angers vient de confirmer certaines irrégularités.

Un des dossiers les plus importants porte sur les travaux réalisés au 14^e étage de la tour Émeraude, siège social des MMA, dans le centre du Mans. Les enquêteurs ne retrou-



Jean-Claude Jolain, ancien PDG des Mutuelles du Mans, va devoir s'expliquer devant la justice. (ANDIA/DUBRAY.)

vent pas les justificatifs des millions de francs dépensés par l'entreprise pour la rénovation des bureaux.

Par ailleurs, des enfants de deux anciens cadres auraient bénéficié de logements au siège parisien des MMA, derrière l'église de la Made-

leine. Les loyers étaient fixés à des prix préférentiels. Certains anciens dirigeants qui avaient déjà quitté l'entreprise auraient conservé pendant des années leurs logements et utilisé plusieurs voitures aux frais des Mutuelles. Un ancien respon-

sable s'était même approprié une Ferrari volée dont les MMA étaient devenues propriétaires.

Deux forêts ont aussi été achetées au nom de la mutuelle dans la Sarthe et en Loir-et-Cher. Ces domaines étaient réservés aux cadres d'alors pour des parties de chasse. En Loir-et-Cher, un pavillon avait même été aménagé pour une somme d'environ 300 000 F.

Ces mêmes dirigeants sont aussi soupçonnés d'avoir loué en 1995 à Paris pour sa campagne électorale un local à un prix dérisoire au député RPR Edouard Balladur, alors candidat à la présidence de la République.

L'information judiciaire en cours porte pour le moment sur le train de vie de plusieurs anciens responsables des MMA, suspectés d'avoir perçu des avantages en nature pendant des années, mais les enquêteurs s'intéressent aussi aux énormes investissements réalisés par la mutuelle en Italie. Ainsi, le rachat en 1989 de deux sociétés d'assurances à Bologne et à Rome s'est soldé par 4,5 milliards de pertes. Mauvaise gestion ou manœuvres frauduleuses ? L'opacité de ces opérations intrigue en tout cas les policiers. De même, les participations des MMA dans une entreprise parisienne, Ville service plus, qui avait comme autre actionnaire la Mairie de Paris, ont également attiré leur attention.

RENAUD JOUSSE
EMMANUELLE MAUREL

■ Enquête

Le corps dénudé d'une femme de 30 ans a été retrouvé lardé de 125 coups de couteau sur un chemin de campagne près de Dunkerque (Nord). La jeune femme avait confié ses deux enfants de 3 ans et 6 mois à ses beaux-parents pour aller au carnaval de Leffrinckoucke, près de Dunkerque.

■ Bavure

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles décidera aujourd'hui du renvoi ou non devant la cour d'assises de Pascal Hiblot, un policier auteur d'un coup de feu mortel sur un Algérien de 23 ans lors d'un rodéo à Mantes-la-Jolie (Yvelines) en 1991. Le parquet avait requis sa mise en accusation.

■ Condamnation

L'abbé Vincent, directeur des Petits Chanteurs de Bar-le-Duc a été condamné hier par la cour d'appel de Nancy (Meurthe-et-Moselle) à cinq ans de prison dont un an avec sursis pour agressions sexuelles sur des membres de la chorale. L'abbé avait été condamné en première instance à quatre ans de prison dont deux avec sursis.

■ Crime

Un CRS de 30 ans a tué par balles sa concubine, une gardienne de la paix de 26 ans, lundi à Saint-Mandé (Val-de-Marne), avant de retourner l'arme contre lui et de se blesser grièvement à la tête. Le couple était en instance de séparation.

■ Homicide

Le propriétaire d'un pavillon de Montainville (Yvelines), qui a tué à coups de fusil l'un des deux cambrioleurs originaires des Mureaux qui l'avait blessé avec un couteau

Meaux

La Sapar ne se remet pas de l'incendie

CEST UNE HISTOIRE qu'on pourrait croire sans fin. Les cinquante salariés de la Sapar, dont l'usine a été ravagée par un incendie le 21 février, puis prise dans la tourmente de la listériose, ne savent toujours pas quel sera leur avenir. Pris en tenaille entre les assurances qui refusent de payer pour l'instant et un PDG qui refuse, lui, d'entendre parler d'autre chose que de la reconstruction de son usine de charcuterie, ils ne savent toujours pas s'ils seront payés au mois de mars. Officiellement, ils font toujours partie de l'entreprise.

Ils auraient touché leur salaire de février intégralement, d'après Jean-Claude Augé, le PDG. Faux, rétorque l'union locale de la CGT. « Certains salariés n'ont touché qu'un acompte, affirment les syndicalistes. Ils sont dans un flou juridique complet, n'ont aucune assurance sur l'avenir et tout le monde, y compris les représentants de l'Etat, semble s'en désintéresser. »

« Mon objectif est de reconstruire »

La préfecture, elle, assure, par la voix de François-Xavier Ceccaldi, son secrétaire général, que « c'est le PDG de l'entreprise qui refuse toutes les solutions qui donneraient à ses sala-

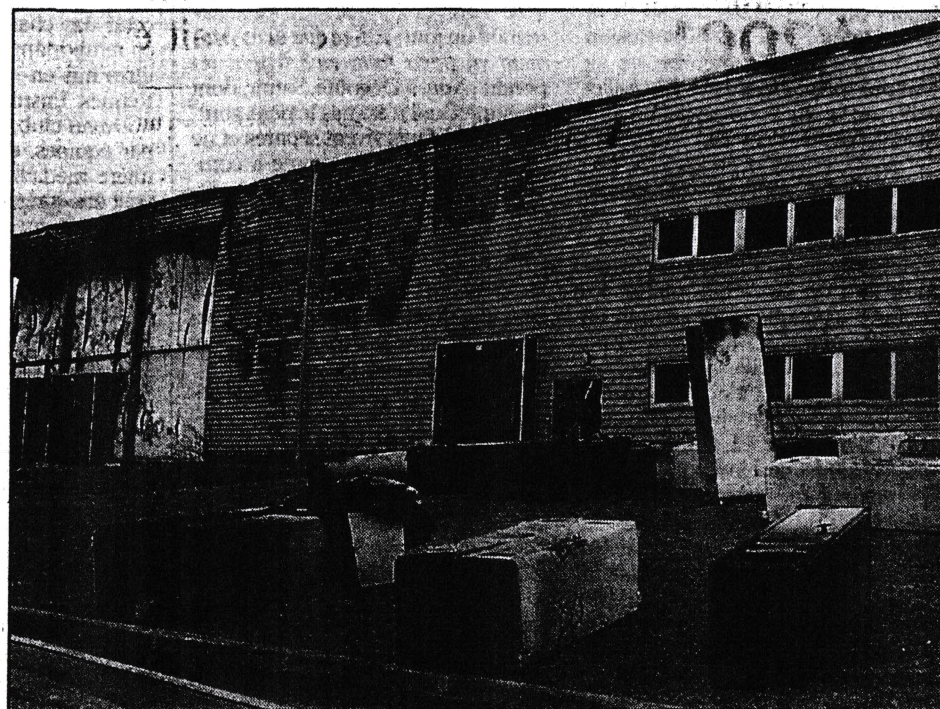
riés l'assurance d'être payés. Sans fournir à la DDTE (*Direction départementale du travail et de l'emploi*), la moindre explication ».

« Mon objectif est de reconstruire une usine et de repartir avec mes salariés, assène le PDG. Pas d'accepter des solutions médianes qui permettraient peut-être à mes employés de toucher les Assedic tout de suite mais qui empêcheraient les plus anciens de toucher des indemnités de licenciement. »

Le PDG se retourne en fait contre les assurances, qui, d'après lui, font tout pour retarder le versement des indemnités consécutives à l'incendie. « A qui profiterait le fait que je ne puisse pas reconstruire mon usine ? Aux assurances, s'emporte-t-il. Car les indemnités sont bien moins élevées si vous cessez purement et simplement votre activité après un sinistre de cet ordre. » Or on ignore encore quand aboutira l'enquête en cours sur les causes de l'incendie (*voir encadré*), déterminantes, on s'en doute, pour les assurances.

On ignore également combien de temps le PDG de la Sapar pourra verser des salaires à ses employés sans aucune rentrée d'argent. Il a purement et simplement refusé, hier, de préciser s'il était en mesure de verser la paie du mois de mars.

MATHIEU JANIN



ZONE INDUSTRIELLE DE MEAUX, LE 22 FÉVRIER. L'activité ne paraît pas près de reprendre sur le site de la Sapar et ses salariés ne savent toujours pas de quoi leur avenir sera fait. (LP/ARCHIVES.)

La Ferté-sous-Jouarre

A LA CARTE